

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 JUIN 2014

1) Contrat agent administratif

Monsieur le Maire estime que la commune de Villars les Bois est engagée vis-à-vis de ce poste et doit valoriser le travail de Mademoiselle BEGEY. Il propose de lui confier des tâches au service des associations (tracts...) ainsi que la poursuite de la mise à jour du site internet.

2) Modification budgétaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter l'ouverture de crédit pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

3) Devis du Syndicat d'Electrification

Monsieur le Maire présente le devis proposé par le Syndicat d'électrification pour la mise en place d'une prise électrique pour le branchement du radar pédagogique à Popegrain. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté.

4) Subvention à la coopérative scolaire du collège de Burie

En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur la Maire concerné par cette affaire en tant que professeur au collège de Burie, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 150 € à la coopérative scolaire du collège de Burie. Attire l'attention que cette aide n'est votée que pour l'année 2014 et que le versement est sous condition de présenter le budget 2014.

5) Suppression de la régie de recette de la salle des fêtes

Le conseil municipal, sur la recommandation de Madame la comptable du trésor, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer la régie de recette de la salle des fêtes municipale.

6) Autorisation de poursuite au comptable du Trésor

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor.

7) Aménagement du réseau pluvial à Popegrain

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de travaux établie par la Direction des Infrastructures du département. Un courrier émettant un avis favorable au projet a été adressé au conseil général le 22 mai dernier.

8) Avis du conseil municipal sur l'enregistrement d'une installation classée

Conformément au Code de l'Environnement (article R.512-46-11), les conseils municipaux des communes situées dans un rayon d'un kilomètre autour de l'installation doivent être consultés.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement donne un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées sur le territoire de la commune de Migron - 1 bis route de Chez Gaborit par la société SARL DISTILLERIE RENAUD.

9) Convention de partenariat pour le chantier d'insertion

Dans le cadre de la restauration du mur d'enceinte du cimetière par un chantier d'insertion, l'association « Le SAS » propose une convention de partenariat qui encadre les conditions d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention qui encadre l'action d'insertion concernant la restauration du mur d'enceinte du cimetière.

10) Tarification broyage

Certains propriétaires privés n'entretiennent pas leurs parcelles situées à l'intérieur ou à proximité d'une zone habitée. C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de proposer ce service aux propriétaires de façon occasionnelle afin de pallier aux manquements d'entretien de leur terrain.
- décide que l'agent communal sera chargé du nettoyage,
- dit que la facture des travaux sera adressée au propriétaire par l'intermédiaire du Trésor Public,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention qui encadre l'intervention.

11) Point sur les travaux de la commission « Bâtiments »

- Bâtiment de chez Lunaud

Après trois réunions sur place avec les riverains, la commission des Bâtiments propose la démolition du bâtiment.

Il est proposé de créer un espace commun avec la mise en valeur du four à pain. La 1^{ère} tranche envisagée est la démolition du bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- la démolition du bâtiment communal situé Chez Lunaud (cadastré AD546)
- porte son choix sur l'entreprise la moins disante pour réaliser les travaux, soit AMT SARL ;
- de financer sur ses fonds propres et à l'aide d'une subvention sollicitée auprès du Conseil Général ;
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

12) Point sur les travaux de la commission « Voirie »

Monsieur le Maire donne la parole à Miguel TAUNAY, conseiller municipal délégué à la voirie qui fait part de l'évolution des travaux liés à la voirie.

13) Projet d'implantation d'éoliennes

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable de principe pour le projet porté par la société Soleil Du Midi SARL et la charge d'en étudier sa faisabilité.

14) Projet de fusion des régions

Le conseil municipal de Villars les Bois, après en avoir délibéré,

- affirme sa volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires, qu'à leurs habitants,
- demande la fusion des régions Poitou-Charentes et Aquitaine,
- exige que la voix d'élus de proximité, attentifs aux besoins de leurs territoires et aux attentes de leurs concitoyens, soit entendue au plus haut niveau de l'État,
- s'oppose fermement à la décision unilatérale d'un projet de mariage entre les Régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin et se positionne en faveur d'une grande et ambitieuse Région Sud-Ouest qui unirait le Poitou-Charentes et l'Aquitaine.

15) Questions diverses

- Villages Fleuris

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le jury décernant les prix du concours des Villes et Villages Fleuris passera sur la commune le 1^{er} juillet prochain.

- Maire honoraire

Monsieur le Maire informe que Madame la Préfète de Charente-Maritime a conféré à Monsieur Jean-Michel MARTIN le titre de Maire Honoraire par arrêté du 15 mai 2014.

- Passages piétons

Il sera demandé à la direction des infrastructures de réaliser comme prévu au projet de mise en sécurité la mise en peinture des passages piétons au village de Chez Bruneaud. Monsieur BONNEAU demande qu'il y ait concertation pour définir les emplacements.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU